

De l'éducation de la jeunesse et des droits de la femme

Autor(en): **Muret, M.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **36 (1948)**

Heft 747

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-266506>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ne croyez-vous pas comme moi que ces délégués, qui verront de leurs yeux les problèmes sur place et non pas dans un rapport, qui entendent de leurs oreilles les habitants d'un pays, qui connaissent leur climat, leur nourriture, leur logement, ne seront pas mieux à même de trouver des solutions nuancées, exactement adaptées aux nécessités de l'heure?

Aussi réjouissons-nous de penser que la Commission de la condition de la femme a décidé d'organiser une prochaine conférence au Proche-Orient.

Nous ne citons aucune des quelque quarante résolutions discutées, car la Commission, comme toutes les autres commissions n'a que le droit de les recommander au Conseil économique et social. Lorsque le Conseil les examinera, lors de sa prochaine session, peut-être à Genève, nous y reviendrons. A.W.G.

Liste des associations féminines internationales qui ont obtenu à l'O.N.U. le statut consultatif de la catégorie „B“

Alliance internationale des femmes pour l'égalité des droits et des responsabilités.

Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes filles.

Association mondiale des femmes rurales.

Conférence des femmes de toute l'Inde. Comité de liaison des organisations internationales féminines.

Conseil international des femmes. Fédération démocratique internationale des Femmes.

Fédération internationale des femmes dans les affaires et les carrières libérales.

Fédération internationale des amies de la jeune fille.

Fédération internationale des femmes diplômées des universités.

Gilde internationale des Coopératrices.

Union internationale des Ligues féminines catholiques.

Union universelle des femmes chrétiennes pour la tempérance.

A la suite de notre article intitulé « Esprit démocratique à l'O.N.U. » (voir Mouvement Féministe du 8 février 1948) une correspondante nous écrit :

« Il existe actuellement au secrétariat des Nations Unies non seulement une, mais deux sections des organisations non-gouvernementales. Celle qui a déjà été mentionnée et qui dépend du Département de l'Information, a pour tâche principale de renseigner les associations sur l'œuvre

accomplie par les Nations Unies et les institutions qui en dépendent. La seconde a été créée au sein de la Division de Coordination et Liaison : c'est justement celle-ci qui est chargée de s'occuper plus particulièrement des organisations candidates au statut consultatif ou qui l'ont déjà obtenu. Ces deux sections sont représentées aussi bien au Palais des Nations à Genève qu'à Lake Success. »

Manifestation des femmes suisses 1848 - 1948

A Berne, dans la salle du Conseil national, le dimanche 2 mai à 10 heures, sera organisée une grande manifestation des femmes suisses, destinée à attirer l'attention sur le fait que l'œuvre nationale et démocratique de la Constitution fédérale de 1848 ne sera pas complète tant que les femmes ne seront pas citoyennes, à demander solennellement aux autorités fédérales d'achever cette œuvre par l'octroi des droits politiques à l'ensemble du peuple suisse. Cette journée est organisée par le Comité d'action pour le suffrage féminin (présidente : Mlle A. Quince (avocate à Lausanne) et par l'Association suisse pour le suffrage féminin, qui aura son assemblée annuelle la veille, à Fribourg.

Le programme général de la journée a été établi ; la plupart des conférencières ont donné leur adhésion. Chacune des revendications les plus importantes des femmes fera l'objet d'un exposé en français et en allemand, d'une durée de dix minutes, suivi du vote d'une résolution élaborée à l'avance, envoyée par avance aux sociétés affiliées au Comité d'action, lesquelles présenteront leurs amendements quinze jours avant la journée.

Voici le programme provisoire de la journée :

10 h. Exposé historique de Mlle Somazzi, résumé en français par Mlle A. Quince, présidente ; salut en italien par Mlle E. Bonzanigo.

11 h. Nationalité de la femme mariée, exposés de Mmes B. Blauchem en allemand et Schaefer-Robert en français.

Professions féminines, exposés de Mmes H. Stucki (Berne) et Ch. Muret (Lausanne).

14 h. 30. Incapacité civile de la femme mariée, exposés de Mmes Fischer-Frey (Berne) et E. Kammacher (Genève).

Protection de la famille, exposés de Mmes Kissel (Zurich) et Jeannot (Lausanne).

Importance de la ménagère, exposés de Mmes Pestalozzi (Genève) et J. Carrard (Lausanne).

Assurances sociales, exposés de Mme Schwarz-Gagg (Berne) et Mlle T. Prince (Genève).

Le Comité d'action espère que nombreuses seront les délégations qui assisteront à cette mémorable journée solennelle. Chaque société sera représentée par deux déléguées. Il va sans dire que chacune peut assister à la manifestation, pour autant que la salle du Conseil national (250 places) et les tribunes publiques pourront, contenir les participantes. Les organisatrices tiennent surtout à en faire une journée solennelle, digne, prouvant que les femmes sont prêtes à recevoir leurs droits politiques et à collaborer de toutes leurs forces et de tout leur cœur à la vie nationale.

S. B.

De l'éducation de la jeunesse et des droits de la femme

La question de l'éducation de la jeunesse est un peu partout à l'ordre du jour des préoccupations de l'heure présente ; c'est ainsi par exemple que « Pro Familia » a repris à Lausanne l'an dernier dans de nouvelles conditions favorables la question si importante de l'éducation sexuelle, qui avait été préconisée et développée déjà à partir de 1916 et spécialement après la fin de la première guerre mondiale dans le canton de Vaud et ensuite dans toute la Suisse par un groupe de médecins et de moralistes. C'est ainsi encore que récemment le Cartel d'hygiène sociale et morale a mis au programme de sa session de l'automne dernier la question du « Climat moral de la jeunesse d'aujourd'hui ». Une discussion nourrie et fort intéressante a suivi le rapport introductif d'un pédagogue de grande expérience, M. W. Perret, qui est actuellement le directeur de l'Office des mineurs du canton de Neuchâtel, rapport, dont le contenu assez pessimiste, aboutissait à la conclusion qu'il s'agissait avant tout d'un problème d'éducation des parents et des enfants, exigeant la création d'un autre climat moral, tout en excluant pas par ailleurs certaines mesures législatives pour lutter efficacement contre divers abus et prévenir certains dangers. Au cours de la discussion, le point de vue de M. Perret a paru, à quelques uns, trop pessimiste et l'on a fait valoir d'autre part certains faits de nature à faire confiance à la jeunesse d'aujourd'hui, tout en reconnaissant que les conditions actuelles et le climat du temps présent sont loin de l'être favorables. Il ne saurait être question de rapporter ici en détail les diverses constatations faites à ce sujet ainsi que les remèdes à y opposer. Mon propos est d'y ajouter dans ce bref article un point de vue, qui n'a pas été abordé dans cette discussion et qui me paraît cependant avoir une importance toute spéciale pour l'amélioration de l'éducation de la jeunesse. Le voici, partant du fait généralement reconnu que l'éducation de l'enfance et de la jeunesse est essentiellement l'œuvre de la femme, de la mère de famille pour des motifs nombreux et péremptifs : or, si l'on a compris de plusieurs côtés la nécessité de mieux préparer la jeune fille à son futur rôle de mère de famille et d'éducatrice et si l'on a cherché à agir dans ce sens, on a, à mon avis, jusqu'ici, complètement négligé dans cette question un élément essentiel et primordial, à savoir celui de révéler et de donner à la femme une situation sociale et morale de nature à lui enlever le complexe d'infériorité, qui est encore le sien en particulier dans notre pays, qui, par le fait qu'elle est une mineure complète au point de vue politique et partielle au point de vue civil, lui enlève d'une part une certaine confiance en elle-

même et d'autre part, ne lui permet pas d'acquiescer vis à vis des autres et plus spécialement vis à vis de son mari et de ses enfants la considération et le respect qui lui seraient absolument nécessaires pour pouvoir réaliser complètement l'éducation de ces derniers ; on n'ignore pas en effet les cas relativement fréquents où le père de famille, qui tient avant tout à son autorité masculine consacrée par les siècles, contredit volontiers sa femme en donnant à entendre qu'il est le maître et qu'elle n'a pas voix au chapitre dans bien des domaines, y compris l'éducation des enfants, ce dont ces derniers, très perspicaces et excellents observateurs ne tardent pas à s'apercevoir et s'empressent de profiter. En fait, on peut à cet égard observer, bien souvent, que lorsque la mère de famille est faible vis à vis de ses enfants, elle se voit obligée de recourir à son mari, comme à une sorte de croquemitaine, qui use alors envers eux d'une sévérité parfois même excessive, qui augmente son autorité de père de famille, mais diminue d'autant celle de la mère. Par contre, lorsque la mère élève ses enfants avec fermeté, sinon avec sévérité, le père prend volontiers le contrepied et les gâte en faisant toutes leurs volontés, ce qui est loin de faciliter la tâche de la mère. En un mot, il me paraît infiniment regrettable au point de vue de l'éducation des enfants et sans parler d'autres questions, que la femme, qui met les enfants au monde, les suit de très près et les élève, ne soit pas considérée dans notre pays comme une citoyenne à l'égal de l'homme, sauf pour certains devoirs, comme les impôts, etc. Cela dit, on ne manquera pas sans doute d'objecter à mon point de vue que le fait d'accorder légalement l'égalité complète des mêmes droits à la femme qu'à l'homme ne changerait pas à lui seul grand-chose à la mentalité humaine ancestrale des deux sexes et à ses conséquences au point de vue de l'éducation des enfants. Cela est évident et c'est pourquoi il est si important de préparer la femme et l'homme aussi à cette égalité et l'on peut déjà constater certains progrès à cet égard dans la mentalité du public en général, de sorte que l'octroi légal de cette égalité ne serait que la consécration de ce progrès social et pourrait tout au plus lui en faire réaliser plus complètement. Il me paraît en tout cas certain que, lorsque l'homme aura enfin compris que la femme est son égale en valeur dans tous les domaines, malgré la diversité du sexe, il aura pour elle la considération, le respect et tous les égards, qu'il professe pour ses égaux et que l'éducation maternelle des enfants ne pourra qu'y gagner.

Dr. M. Muret.
Professeur honoraire à l'Université de Lausanne.

Pro Infirmis

La vente annuelle de cartes va commencer. Soutenez-la d'un don généreux

Les nombreux visiteurs de l'exposition du « Livre protestant » ont admiré la diversité des biographies parues dans la collection des « Vainqueurs » (Labor et Fides).

Ces courts volumes, édités avec goût, agrémentés de belles illustrations parlent à la jeunesse — Apôtre, éducateur, barde, aventurier de la paix, ces hommes appartenant à des époques et des pays divers, sont des héros de la foi... que ce soient des Pierre Valdo, des Pestalozzi, des William Penn et d'autres...

Un nouveau nom vient s'ajouter à la Galerie déjà longue des « Vainqueurs ».

« Gustave Adolphe », Le lion du nord, le sixième descendant de Gustave Vasa, est présenté comme un héros de la Foi réformée.

L'auteur Sven Wikberg, historien suédois, est un grand admirateur de la personnalité politique et spirituelle de Gustave Adolphe. Il retrace cette vie courte qui se déroule à l'époque sanglante de la Guerre de Trente ans où les conflits religieux divisent les protestants et les catholiques.

Les récits de combats semblent prendre une place trop grande dans ce volume.

Cependant la personnalité de Gustave Adolphe apparaît comme une noble figure du Prince protestant qui combat pour la liberté et la tolérance.

M. Gt.
Profil di donne svizzere. (Silhouettes de femmes suisses), par Anna Volonteri. Edition « Vita femminile », Lugano 1946.

C'est dans le but de faire connaître à la

jeunesse féminine tessinoise les figures de quelques unes des femmes suisses les plus éminentes que Mademoiselle Volonteri a publié dans la « Vita femminile » ces 26 courtes biographies, réunies par la suite en un charmant petit volume. L'auteur a su, avec beaucoup de talent, faire revivre les grandes disparues dont elle nous retrace les activités si diverses. On la suit avec le plus vif intérêt quand elle nous parle de l'œuvre de Madame Pestalozzi, aux côtés de son mari, quand elle nous retrace la vie aventureuse de C. Morel, cette petite Lucernoise qui suivit son mari soldat de l'Empereur, jusqu'au fond de la Russie où qu'elle nous narre les tribulations de cette étonnante Barbara von Roll qui, au XV^e siècle se voua à la médecine et transforma sa maison de famille, à Soleure, en un hôpital pour les indigents, hôpital dont elle fut à la fois la directrice et le médecin. A côté des pages consacrées aux éducatrices (E. Ruepp, M.-A. Calame, etc.), aux femmes écrivains (J. Spiry, L. Bögli, etc.) et à celles qui se sont fait un nom dans l'industrie (A. Ducloux, C. Sulzer), Mademoiselle Volonteri s'adressant à des lectrices tessinoises a naturellement largement fait place dans son ouvrage à des femmes, peut être moins connues en Suisse romande : éducatrices tessinoises (S. Galimberti, M. Elzi) et religieuses ayant joué un rôle important dans la vie catholique suisse (mère M.-T. Scherrer, mère M.-B. Heimgartner, etc.).

A.-M. Du Bois.

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION
École LEMANIA
LAUSANNE

45 professeurs
méthode nouvelle
programmes individuels
gain de temps

Mon amie la garde-barrière

Petit sketch en 3 épisodes authentiques

I. Dans la quai en plein soleil et à tous vents quand c'est l'hiver, la garde-barrière tricote. Mais son esprit ne vagabonde pas. 8.07 h., l'express de B. à D. — 8.15 h., celui de D. à B. — Un train de marchandises à 8.30 h. et 2 express encore avant 9 h., puis répit d'une demi-heure ; le temps d'aller chauffer le café du mari malade. Elle est là, sans faute, pour le train de 9.03 h. Ainsi toute la journée. Il en passe 50, sans compter les trains de marchandises, qui sont longs... et lents et qu'il faut regarder passer, drapau en main !

Bien sûr, elle peut, des fois, s'asseoir sur le banc, et chauffer son petit poêle, à condition de « trimballer » elle-même son combustible depuis sa maison, à 300 m.

L'été il y a de l'ombre : celle du tournesol qu'elle a planté. En toute saison, la sonnerie qui annonce le train, et la double manœuvre de la barrière, une grosse roue à tourner. En avant la manivelle !

Eh bien ! cette femme sourit ; elle n'est pas aligre. Quand elle a baissé sa barrière et qu'il y a quelque petite marge jusqu'à l'arrivée du train, elle la rouvre, pour que cette grosse auto repue qui quitte l'hôtelier de l'autre côté de la voie ne perde au moins pas de précieuses minutes en sa précieuse vadrouille.

— Madame, lui di-je, c'est dangereux ; et puis c'est défendu.

— Oh ! vous savez j'ai l'habitude, et puis quand ils doivent attendre ils m'insultent tellement !

* * *

II. Un passage à niveau sans visibilité. Elle est là, attend le signal de la gare qui ne vient pas. C'est l'heure, tout de même, alors elle ferme. Toujours pas de signal. Apparaît un couple sur une moto, dévalant la pente, il demande le passage, elle ouvre... 2 corps déchaînés, la main coupée d'une femme à 100 m. au milieu d'un pré.

Enfin le signal retentit...

Elle fit de la prison.

* * *

III. Un grand car plein d'enfants descend en vitesse ; les freins ne fonctionnent plus ; ils vont s'écraser sur la barrière qu'elle vient de fermer ; le train est imminent... elle rouvre — ils passent ! Le justes et l'expresse arrive.

Sans commentaire — (Et sans récompense). Ces responsabilités là, je ne vous dirai pas ce qu'on les paye.

Demandez-le aux C.F.F. Gabrielle.

Publications reçues

Collection « Les Vainqueurs » - XVII. Sven Wikberg. Gustave Adolphe. Le lion du nord. Glaive et bouclier du protestantisme.